



Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 038-213805450-20250326-DA64_2025_A-CC



DÉCISION ADMINISTRATIVE

N°64/2025/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :

Contrat de prestation de services avec Altebike SARL

Le Maire

DÉCIDE

De conclure un contrat de prestation de services avec la **société Altebike**, dont le siège est situé 3239 route du Col de l'Arzelier – 38 650 Château-Bernard, représentée par son co-gérant, Monsieur MENADE Pierre, dans le cadre du projet « tous à vélo », des groupes scolaires Malraux et St Exupéry du Genevrey.

Le contrat de prestation prévoit :

- 6 ateliers « maniabilité et mobilité à vélo » les 5, 6 et 26 mai 2025 pour 6 classes du groupe scolaire Malraux.
- 2 ateliers « maniabilité et mobilité à vélo » le 26 mai 2025 pour 2 classes du groupe scolaire St Exupéry du Genevrey.

Pour un montant total TTC de 960 Euros (neuf cents soixante Euros).

De signer le contrat de prestation de services annexé à la présente décision administrative

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Fait à VIF, le 26 mars 2025

**Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire**



5 place de la Libération – 38450 Vif
T_04 76 73 50 50 – F_04 76 73 50 60
contact@ville-vif.fr – ville-vif.fr